

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Communauté de communes impactant le tableau des effectifs.

- **Création d'un poste temporaire au service Prévention Famille :**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, il est proposé de créer un poste temporaire d'une durée d'un an d'un chargé de coopération territorial « terrain » ou coordinateur CTG.



Le poste serait établi selon les dispositions réglementaires de l'accroissement temporaire (art L 332-23 1° du Code Général de la Fonction publique), au grade de rédacteur, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les missions attribuées seraient les suivantes :

Contribution à la réalisation des actions et projets du service en lien avec les orientations politiques

- Mener des actions concrètes sur le territoire en lien avec les plans d'action assignés au service
- Assurer, en lien avec la CAF, la coordination « terrain » du plan d'actions pluriannuel objet de la Convention Territoriale Globale (CTG) et intégré au Plan Local Unique Santé Social (PLUSS),
- Veiller à l'articulation du PLUS et de la CTG avec les autres dispositifs et conventionnements (PCAET, PAT, PEDT...)
- Recenser les dispositifs et acteurs du développement territorial dans les domaines concernés
- Animer ou participer aux réunions ou groupes de travail thématiques en lien avec les actions du service

Impulsion d'une dynamique partenariale locale et institutionnelle de projets

- Assurer la mise en réseau des acteurs impliqués dans la réalisation des objectifs du service
- Informer les partenaires sur les engagements et dispositifs de la collectivité
- Participer à la communication et à la valorisation des projets de la collectivité auprès des partenaires, du public
- Favoriser l'émergence de projets et la construction d'actions communes
- Observer les tendances, facteurs d'évolution et mobiliser sur des questions émergentes
- Accompagner les porteurs de projets (appui technique, recherche de financement, ingénierie de projet)
- Recueillir les demandes et attentes des familles et les qualifier en besoins
- Contribuer au développement de dispositifs de concertation du public

Conseil et assistance

- Formuler des propositions concrètes pour traduire les orientations politiques souhaitées par les élus

Gestion administrative et technique

- Rédiger des documents de formes et de contenus divers (notes, rapports, diagnostics, courriers...)
- Rendre compte de l'activité (tableaux de suivi, comptes rendus, bilans...)

- Transformations de poste

Suite aux récents recrutements et réussite à concours, au sein des services de la Communauté de communes, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade des agents recrutés et le grade mentionné au tableau des effectifs.



N° Poste	Service	Ancien grade	Nouveau grade	Date d'effet
4070	Urbanisme	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - TC	technicien - TC	01/01/2023
7413	Urbanisme	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - TC	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - TC	06/12/2022
331	SIG	Technicien - TC	Technicien ppal de 2 ^{ème} classe - TC	01/01/2023
Nouveau poste	Prévention Santé Sécurité	Technicien - TC	Agent de maitrise - TC	01/11/2022
00429	Prévention routière	Adjoint d'animation - TC	Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe - TC	01/01/2023

Compte tenu de l'exposé qui précède,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique,
 Vu le budget principal,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Administration Générale du 29 novembre 2022,
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

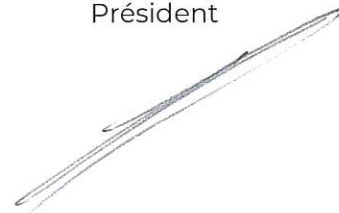
- modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,
 Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD,
 Président



16 DEC. 2022

Transmis en Préfecture le :
 Publié électroniquement le :

16 DEC. 2022

